

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 8 FÉVRIER 2021, 9 h 00 HEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 février 2021

Une étude souligne les avantages économiques de la détention de droits de propriété intellectuelle, en particulier pour les petites entreprises

- **Un rapport conjoint de l'EUIPO et de l'OEB montre que les entreprises européennes qui sont titulaires de DPI affichent, en moyenne, des revenus par salarié 20 % supérieurs à ceux des entreprises qui n'en sont pas titulaires**
- **De plus, les entreprises titulaires de DPI offrent des salaires élevés à leurs salariés (19 % supérieurs à ceux des entreprises non titulaires de DPI)**
- **Si près de six grandes entreprises sur dix en Europe sont titulaires de DPI, seules 9 % des PME sont titulaires d'un brevet, d'un dessin ou modèle enregistré ou d'une marque**
- **En Belgique, 9,1 % des PME sont titulaires de l'un de ces trois droits de PI**

Alicante/Munich, le 8 février 2021 – Une nouvelle étude publiée aujourd'hui par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Office européen des brevets (OEB) montre que les entreprises titulaires d'au moins un brevet, un dessin ou modèle enregistré ou une marque génèrent, en moyenne, des revenus par salarié supérieurs de 20 % à ceux des entreprises qui ne sont titulaires d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle (DPI). En outre, il a été constaté que les entreprises titulaires de DPI proposent des salaires environ 19 % supérieurs à ceux des autres entreprises.

L'étude, intitulée *Droits de propriété intellectuelle et résultats des entreprises en Europe*, confirme une forte corrélation positive entre le fait, pour une entreprise, d'être titulaire de différents types de DPI, et ses résultats économiques. En ce qui concerne les différents DPI, la détention d'un brevet, avec des revenus par salarié 36 % supérieurs et des salaires 53 % supérieurs, illustre le lien le plus marqué avec les résultats d'une entreprise par rapport aux entreprises qui ne sont titulaires d'aucun DPI, suivie de la détention de dessins ou modèles enregistrés (avec des revenus 32 % supérieurs et des salaires 30 % supérieurs) et de marques (avec des revenus 21 % supérieurs et des salaires 17 % supérieurs).

Pour **Christian Archambeau**, directeur exécutif de l'EUIPO ::

«Cette étude, fruit de la coopération entre l'EUIPO et l'OEB, est un élément supplémentaire établissant un lien entre les droits de PI et les résultats économiques. Cela est particulièrement vrai pour les PME qui constituent la base de l'économie en Europe. Dans un contexte critique pour la majorité des entreprises européennes, ces résultats soulignent l'importance de permettre aux petites entreprises de protéger plus facilement leurs innovations et leur créativité grâce aux droits de PI, l'un des principaux objectifs de notre plan stratégique 2025.»

Pour **António Campinos**, président de l'Office européen des brevets:

«Plus votre portefeuille de DPI est important, meilleurs sont les résultats obtenus par votre entreprise. En outre, non seulement les entreprises titulaires de DPI génèrent davantage de revenus, mais leurs salariés gagnent également plus d'argent. Ce sont des signaux importants pour notre économie et notre société. L'étude démontre également que le potentiel inexploité pour les PME en Europe est considérable, dans la mesure où ce sont ces entreprises qui auraient le plus à gagner de la détention de droits de propriété intellectuelle. À cela s'ajoute le fait que les entreprises qui font un usage intensif des DPI ont contribué à nous faire sortir de la crise financière de 2008; j'ai donc l'intime conviction que l'innovation aidera l'Europe à se remettre des conséquences de la COVID-19.»

La nouvelle étude fournit une indication supplémentaire de l'importance des DPI pour l'économie européenne. Une étude conjointe de l'EUIPO et de l'OEB sur les secteurs à forte intensité de DPI, publiée en 2019, avait montré que ces secteurs génèrent une part significative et croissante de l'activité économique et de l'emploi en Europe. Une précédente étude de l'OEB et de l'EUIPO, également publiée en 2019, avait conclu que les PME titulaires de brevets, de dessins ou modèles enregistrés ou de marques étaient plus susceptibles que d'autres entreprises d'enregistrer une forte croissance de leur chiffre d'affaires au cours des années suivantes. Considérées dans leur ensemble, ces études fournissent des preuves irréfutables de la corrélation positive entre les DPI et les résultats économiques, tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des entreprises individuelles.

L'étude a également isolé l'effet de la détention des DPI d'autres facteurs tels que la taille d'une entreprise ou les pays et secteurs dans lesquels elle évolue. Les résultats confirment la corrélation positive entre la détention de DPI et les résultats économiques, les revenus par salarié étant supérieurs de 55 % pour les titulaires de DPI par rapport à ceux des non-titulaires. En outre, l'analyse montre que cette corrélation est encore plus marquée pour les PME, celles qui sont titulaires de DPI affichant des revenus par salarié 68 % supérieurs à celles qui ne sont titulaires d'aucun DPI. Pour les grandes entreprises, ce supplément de revenu s'élève à 18 %. Étant donné que l'étude a également révélé que moins de 9 % des PME en Europe sont titulaires de l'un des trois types de DPI, contre près de six grandes entreprises sur dix, elle souligne le potentiel considérable des petites entreprises pour exploiter davantage les DPI.

En outre, les PME qui combinent différents DPI bénéficient de revenus par salarié encore plus élevés. Les petites entreprises titulaires à la fois de brevets et de marques génèrent 75 % de revenus supplémentaires, tandis que celles qui détiennent des dessins ou modèles enregistrés et des marques bénéficient d'un supplément de revenu estimé à 84 %. Les PME titulaires d'une combinaison de brevets, de marques et de dessins ou modèles enregistrés génèrent près du double (98 %) des revenus par salarié par rapport aux entreprises qui ne sont titulaires d'aucun des trois droits de PI.

Dans l'ensemble, le rapport démontre également que les entreprises titulaires de DPI sont plus fortement représentées dans les secteurs de l'information et de la communication (18 % des entreprises de ce secteur sont titulaires de DPI), de l'industrie manufacturière (14 %) et d'autres activités de services (14 %), ainsi que des activités scientifiques et techniques (13 %).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consultez le rapport complet de l'OEB et de l'EUIPO sur les **droits de propriété intellectuelle et les résultats des entreprises dans l'UE**.

NOTE AUX ÉDITEURS:

Le rapport fait partie d'une série d'études économiques démontrant la contribution des droits de propriété intellectuelle (DPI) à l'économie de l'UE, tant au niveau des secteurs qu'au niveau des entreprises individuelles.

Le rapport repose sur une analyse statistique d'un échantillon de plus de 127 000 entreprises des 27 États membres de l'UE et du Royaume-Uni, sur la période 2007-2019. Il fait suite à un rapport similaire publié par l'EUIPO en 2015, pour lequel les données de 12 États membres seulement avaient été utilisées. La méthode a également été améliorée par une équipe d'économistes de l'EUIPO et de l'OEB. Le rapport couvre les brevets, les dessins ou modèles enregistrés et les marques, ainsi que toute combinaison des trois. Il couvre également les DPI européens et nationaux.

Les conclusions de l'étude sont cohérentes avec les études antérieures sur la contribution des secteurs à forte intensité de DPI à l'économie de l'UE (OEB/EUIPO, septembre 2019) et sur la relation entre l'activité d'une entreprise en matière de DPI et la probabilité d'une forte croissance au cours des années suivantes (OEB/EUIPO, 2019).

À PROPOS DE L'EUIPO

L'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de

l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'UE.

[L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre la menace croissante des atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 en application du règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

À PROPOS DE L'OEB

Fort de 6 600 collaborateurs, l'Office européen des brevets (OEB) est l'un des plus grands établissements de service public en Europe. Créé en vue de renforcer la coopération en matière de brevets en Europe, l'OEB a son siège à Munich et dispose de bureaux à Berlin, Bruxelles, La Haye et Vienne. Grâce à la procédure d'octroi de brevets centralisée de l'OEB, les inventeurs ont accès à une protection de haute qualité de leurs brevets pouvant s'étendre à 44 pays, soit un marché d'environ 700 millions de personnes. De plus, l'OEB est la première autorité mondiale pour l'information et les recherches en matière de brevets.

Contacts avec les médias

Office européen des brevets

Luis Berenguer Giménez

Directeur principal Communication / Porte-parole

Tél.: +49 89 2399 1820

Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Julio Laporta Insa

Chef du service «Communication»

Tél. +34 965 139882